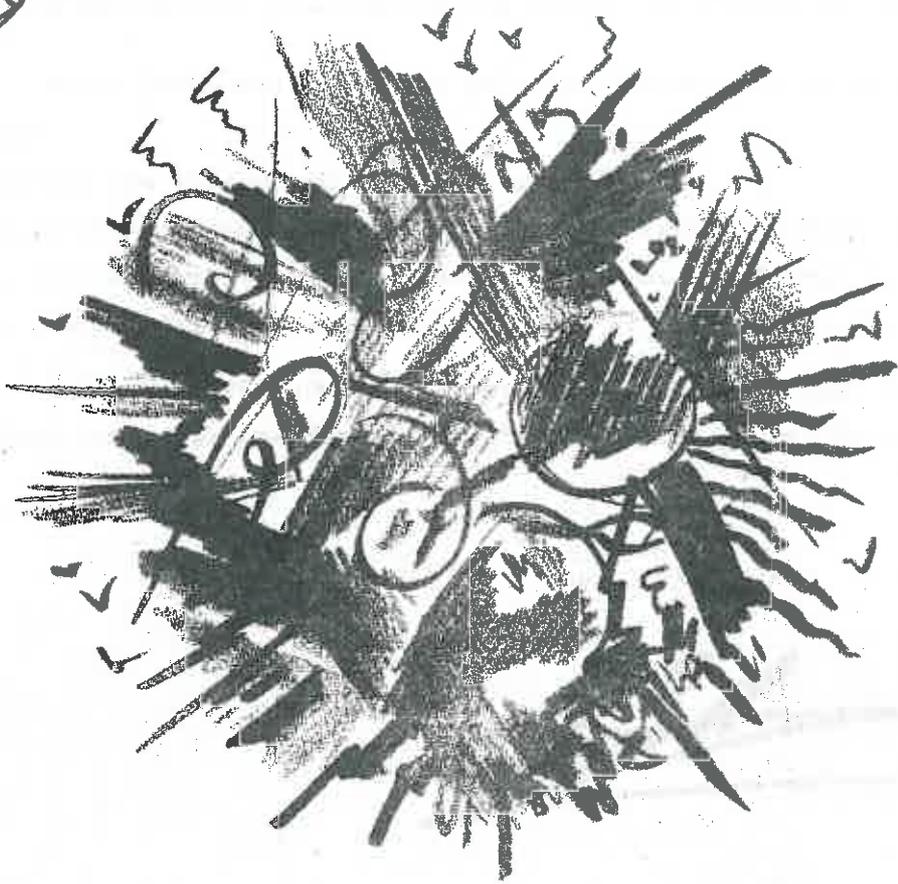


BULLETIN

MUNICIPAL



MEILLEURS VOEUX

En ce début 1989, il m'est agréable de vous présenter mes meilleurs voeux.

Meilleurs voeux de santé et de bonheur à tous; enfants, jeunes, adultes et anciens.

Meilleurs voeux à nos entreprises : voeux de réussite, de prospérité, de développement.

Meilleurs voeux pour les nombreuses associations que compte notre Commune, et à ceux qui, par leur dévouement les animent. Que règne entre leurs Membres cette convivialité, cette amitié qui font partie du bonheur de vivre.

Meilleurs voeux pour notre Commune. Elle connaîtra cette année, comme toutes les communes de France, une activité particulière dans le domaine de la vie publique. 1989 est l'année du bicentenaire de la Révolution.

Appréciée des uns, critiquée par les autres, cette période de l'histoire n'en marque pas moins un tournant capital dans le fonctionnement de la vie publique en France.

En 1789 fut proclamée la souveraineté du peuple. Point de départ de la Démocratie. Ce fut surtout l'année de la déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, prélude à la déclaration universelle des Droits de l'Homme en 1948.

Autre évènement de la vie publique dès ce mois de Mars : les élections municipales.

C'est toujours une période où la vie locale s'anime.

J'exprime le souhait que les électeurs de Saint Julien sachent choisir, au delà de toutes déclamations verbales ou écrites, l'équipe d'hommes et de femmes la plus à même de gérer notre commune avec efficacité et compétence.

A tous, je renouvelle mes meilleurs voeux pour 1989 avec une pensée profondément émue pour une famille durement éprouvée en ce début d'année.

Marcel THIOLLIERE



FONCTIONNEMENT DU CORPS DE SAPEURS - POMPIERS

Notre Commune en matière de sécurité possède un Corps de Sapeurs - Pompiers : C.P.I. (Corps de Première Intervention). Cette Compagnie dépend directement du Ministère de l'Intérieur et dans la Commune elle est placée sous la haute autorité de Monsieur le Maire, responsable de la sécurité dans la localité.

Le Corps de Sapeurs - Pompiers, composé à l'heure actuelle de 15 hommes, est commandé par le Lieutenant Jean FANGET, aidé dans sa tâche par un sous-Officier et des Caporaux. Le service de santé est assuré par le Médecin Capitaine Pierre JACQUES.

Tous les membres du Corps sont titulaires du Brevet National de Secourisme, et depuis le 23 Décembre 1988, du Brevet d'Etat de spécialisation en réanimation. Le Corps compte aussi un moniteur national de secourisme. Depuis la création de la nouvelle caserne, nos pompiers possèdent un matériel performant apte à répondre aux besoins des plus diverses interventions : 2 véhicules porteur d'eau, 1 ambulance, 1 voiture de liaison, installations radio fixes et mobiles, appareils à oxygène, appareils respiratoires, matelas gonflables, pour ne citer que les plus importants.

COMMENT APPELER LES SAPEURS - POMPIERS ?

Pour appeler les Sapeurs - Pompiers, vous devez composer le 18 sur votre téléphone. A deux reprises, une voix féminine vous répond " vous avez appelé les Sapeurs-Pompiers, ne quittez pas ". Ensuite, sans affolement, et avec précision signalez le lieu et la nature de l'intervention. Dès la fin de votre message, les services de sécurité rentrent en action.

Il faut insister sur le fait qu'en cas de sinistre (incendie par exemple) où l'eau devient indispensable, nos sauveteurs doivent obligatoirement avoir l'assurance que le courant a été coupé par les services de l'E.D.F. et n'agissent efficacement qu'à partir du moment où cette mission a été accomplie.

A titre indicatif, voici le budget consacré par la Commune au Corps de Sapeurs - Pompiers en 1988. Cette dépense reflète sensiblement la somme reversée à notre service sécurité chaque année :

FRAIS DE FONCTIONNEMENT :

Carburant	3.792,00 F
Fournitures diverses :	3.311,00 F
E.D.F. :	600,00 F
Vacations :	9.178,00 F
Allocations de vétérance :	9.672,00 F
Entretien Véhicules :	6.826,00 F
Petit matériel :	962,00 F
Assurances :	4.637,00 F
Contingent Service Incendie :	11.023,00 F
Subvention amicale :	3 000,00 F

Téléphones :	642,00 F
Frais financiers (remboursement emprunt de la construction de la caserne) :	8 363,00 F

T O T A L

62 006,00 F

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Remboursement téléphones :	235,58 F
Subvention :	6 205,81 F
Subvention allocations vétéranes :	4 836,00 F

T O T A L

11 277,39 F

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Remboursement de l'emprunt de la caserne avec les intérêts et l'acquisition de divers matériels :	18.899,00 F
---	--------------------

Grâce à la solidarité de tous les Sapeurs-Pompiers réunis en amicale, cette association intervient elle aussi directement dans l'achat ou le renouvellement de divers accessoires ; notons pour mémoire : 1 poste radio ; tenues de feu ; torches et installations électriques ; etc ...

Avec cette généreuse et bénévole participation, chaque sauveteur intervient efficacement à la bonne marche du Corps et soulage d'une façon très sensible les dépenses communales.

CAMPING - BASE DE LOISIRS

Depuis sa création, le camping de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE, propriété du Parc du Pilat, est géré par le Syndicat D'Initiative.

En 1988, le Parc du Pilat a fait construire une salle polyvalente pour compléter les prestations offertes aux campeurs.

Le coût total de cette opération s'est élevé à 580 000 Francs.

Le Conseil Régional a octroyé une subvention de 200 000 F, et un emprunt de 290 000 F remboursable en 10 Ans a été souscrit par le Syndicat D'Initiative.

La Base de loisirs aménagée en même temps que le camping a été remise gracieusement par le Parc du Pilat à la disposition de la Commune. Cette dernière y a installé une baignade en 1982, complétée par un système de filtration de l'eau depuis 1987.

COÛT TOTAL DE L'OPERATION : BAIGNADE 500 000 Francs subventionnée à 60 %
FILTRATION 180 000 Francs subventionnée à 65 %

Les jeux pour enfants (balançoires et toboggans) ont été financés par le Syndicat d'Initiative et installés par les services municipaux.

ENTRETIEN AVEC MONSIEUR LE MAIRE

Claude BONNARD - Monsieur le Maire, vous exercez vos fonctions à la tête de la commune depuis 1979, pourriez-vous nous dresser le bilan des actions conduites en collaboration avec vos équipes ?

Marcel THIOLLIÈRE - Les actions que nous avons conduites sont essentiellement de deux types :

Celles que je qualifierais de " courantes " et qui sont inhérentes au fonctionnement normal d'une commune telles que :

- les travaux d'entretien : de la voirie communale,
des canalisations d'eau,
du patrimoine communal ...

Celles que je qualifierais "d'exceptionnelles" telles que :

- la rénovation et l'humanisation de notre Maison de Retraite,
- l'aménagement de la Salle des Fêtes avec au 1er étage la création d'une salle polyvalente,
- l'aménagement de la Zone d'activité du " Petit Crêt ",
- les travaux de rénovation de l'Eglise,
- la station des eaux de Taillis-Vert,
- la réfection des canalisations et le raccordement au tout à l'égout des maisons de la Rue Neuve, puis réfection des revêtements de la chaussée et des trottoirs rue Neuve et rue de la Modure,
- Opération Programmée d'amélioration de l'Habitat avec construction par l'Office d'H.L.M. de la Loire des logements du Pré-battoir.

Ce sont là quelques unes des réalisations, il y en a eu d'autres, mais j'arrêterai là cette énumération et profiterai de l'occasion que vous me donnez pour remercier publiquement les nombreux bénévoles qui ont contribué par leur action à compléter les réalisations menées par la commune :

- Aménagement intérieur de la Salle des Fêtes,
- Equipements annexes du terrain de sport ...

Je tiens également à souligner la générosité de la paroisse pour sa participation financière importante lors des travaux de rénovation de l'église, et je la remercie au nom de toute la collectivité.

Un mot encore pour préciser que ces travaux ont été réalisés avec le souci constant de ne pas allourdir les finances communales et de ne pas augmenter la pression fiscale de nos concitoyens, ce qui a exigé de notre part, une gestion rigoureuse. De plus, nous avons bénéficié, grâce au Contrat de Pays, de subventions importantes du Département et de prêts à des taux très compétitifs.

C.B. - Compte tenu de la taille de la Commune et des possibilités contributives de ses habitants, ne risqueriez-vous pas de vous heurter à des problèmes de financement difficiles ?

M.T. - Là est bien le noeud du problème.

A l'encontre des communes voisines, Saint Julien ne bénéficie pas de recettes extérieures importantes comme : produits domaniaux, reversement de

patentes liées à l'installation de centrales E.D.F. tel que cela existe pour les Communes du canton de Pélussin.

Par ailleurs, sans être **excessive**, la pression fiscale se situe au niveau moyen des communes similaires de la Région ou du Département. Il n'est pas possible de l'accroître. Je signale au passage que depuis 1985, les taux d'imposition ont été diminués pour la Commune ; en ce qui concerne la taxe professionnelle (-2 points dont 1 point en 1985 et 1 point en 1986) ; pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (-2 points en 1986) ; pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties (-3 points en 1986) : pour la taxe d'habitation les taux restent maintenus depuis 1982. Cependant l'effet de ces diminutions est atténué du fait de l'augmentation de la base d'imposition fixée par l'état.

La masse collectée ne peut donc augmenter que par l'accroissement des bases, suite à des constructions et activités nouvelles ainsi que par l'amélioration des constructions existantes.

Il faudra, comme par le passé, être attentif à toutes formes d'aides auxquelles nous pourrions prétendre.

C.B. - Monsieur le Maire, votre mandat expire en Mars 89, serez-vous candidat aux prochaines élections municipales ?

M.T. - Si les réalisations de ces dernières années ont été importantes, nous avons encore de nombreux projets, aussi, avec l'encouragement de la plupart de mes collègues, j'ai décidé, avec une équipe partiellement renouvelée, de solliciter à nouveau la confiance de mes concitoyens.

Je tiens à remercier les membres du Conseil Municipal actuel pour leur compétence et leur dévouement au service de notre commune.

Je crois pouvoir dire qu'au cours de nos débats, l'expression de chacun a été très libre. Si parfois les points de vue ont été différents, ils ont toujours été exprimés avec le souci de servir au mieux les intérêts de nos mandants et d'assurer une gestion saine des finances de la collectivité.

C.B. - Pourriez-vous nous parler de vos projets ?

M.T. - Ils sont nombreux, et je n'en citerais que quelques uns :

Il faut redonner vie au coeur de notre village et poursuivre notre effort de rénovation du centre ville avec :

- la création de nouveaux logements adaptés aux besoins qui sont les nôtres, à l'aube du 21 ème siècle,

- le ravalement de la façade de la poste,

- l'ouverture d'un passage permettant de faire communiquer la Rue Neuve et la Rue Vieille,

-aménagement d'une placette

Un projet d'extension de la maison de retraite devrait permettre de réduire la liste d'attente et de créer plusieurs emplois.

- agrandissement de la Zone Artisanale par la viabilisation du terrain situé entre la Zone Artisanale actuelle et le terrain de sport ; projet qui a pour but d'attirer de nouvelles entreprises dans notre Commune et par conséquent de créer des emplois, ce qui reste pour nous un souci majeur.

D'autre part, notre situation à l'intérieur du Parc Naturel Régional du Pilat donne à notre commune un caractère touristique que nous nous devons de mettre en valeur.

Nous disposons déjà d'une base de loisirs et d'un camping réalisés grâce à la volonté et la ténacité de Monsieur GUERY et remarquablement bien géré par le Syndicat d'Initiative.

.../...

En matière d'hôtellerie, un projet est en cours que nous nous efforçons d'épauler.

Voici sommairement évoqués quelques projets, la liste n'est pas limitative.

C.B. - Monsieur le Maire, êtes-vous optimiste quant à l'avenir de notre Commune ?

M.T. - Je suis optimiste par nature et je crois sincèrement à l'avenir de notre commune.

J'ai été dès mon arrivée à Saint Julien, frappé par le sens de l'accueil et par la qualité de la vie associative de notre village.

Il faut agir avec volonté et persévérance.

" là où il y a volonté, il y a chemin ... "

Cette phrase de Président de la République sera ma conclusion.

PROPOS BUDGETAIRES ET FINANCIERS

A l'aube des prochaines élections municipales qui doivent se dérouler en Mars 1989, il est important, aussi bien pour les élus que pour les Administrés, de faire un point de situation sur la politique budgétaire et financière définie par le Conseil Municipal, sur proposition de son MAIRE, et mise en oeuvre au cours des quatre dernières années.

Sans rappeler les conditions voire les modalités de préparation du budget, il convient néanmoins de signaler que ce dernier constitue l'acte qui traduit les objectifs tracés dans le cadre de la politique générale définie par le Conseil Municipal; encore faut-il, pour rendre l'ensemble cohérent, qu'ils soient compatibles avec les capacités contributives des Administrés. C'est la voie que les élus se sont tracés pour mener à bien les réalisations projetées. La situation financière de notre Commune est, à l'heure actuelle, tout-à-fait équilibrée, laissant d'ailleurs apparaître une solide capacité de financement à terme susceptible d'être affectée à l'exécution d'investissements futurs.

L'excellence de cette situation se vérifie en prenant pour base les données chiffrées officielles enregistrées par le Ministère de l'Economie et des Finances. L'examen en cause se bornera à dégager les traits caractéristiques de la situation en vue de mesurer :

- le poids de l'annuité de la dette, c'est-à-dire le coût annuel en intérêts et en remboursement du capital des emprunts contractés pour la réalisation des investissements ;
- l'évolution de la fiscalité directe ;
- et la structure des ressources de financement des investissements.

S'agissant du premier point, il est intéressant de souligner que l'effort demandé à la Commune en matière de remboursement de la dette est tout-à-fait compatible avec ses possibilités et s'inscrit d'ailleurs, en montant, légèrement en dessous de la moyenne départementale déterminée à partir des résultats constatés dans les Communes d'une population inférieure à 2 000 habitants. En clair, l'endettement de notre

Commune est inférieur à celui des Communes d'importance comparable. De plus, certains emprunts ont été renégociés en 1987 auprès des caisses prêteuses à des taux nettement inférieurs à ceux fixés à l'origine.

Touchant l'évolution de la fiscalité directe, le Conseil Municipal a, depuis 1984, exprimé la volonté de stabiliser le montant global du produit des impositions directes afin de tenir compte de la politique de rigueur définie au plan national et de ne pas pénaliser les contribuables dont les revenus accusent, depuis cette date, une quasi-stagnation.

Il convient, par ailleurs, d'ajouter que l'évolution du montant de chacune des trois premières taxes de base (taxe sur les propriétés foncières bâties, taxe sur les propriétés foncières non bâties et taxe d'habitation) est tout-à-fait conforme puisqu'elle traduit la progression du montant des bases d'imposition. Seule la taxe professionnelle observe un mouvement de sens contraire qui s'explique par un retour du montant des bases d'imposition au même niveau qu'en 1984, après avoir affiché une nette augmentation en 1985 et 1986. Cette situation montre l'insuffisance en nombre d'entreprises commerciales et industrielles constituant pas là-même le souci économique majeur de l'équipe municipale.

Visant plus particulièrement la réalisation d'investissements - le tableau ci-dessous dressant l'inventaire des opérations d'envergure - la Commune de Saint-Julien Molin Molette connaît, dans ce domaine, un niveau supérieur à celui tiré de la moyenne départementale, ce qui constitue un atout non négligeable de son dynamisme même si la nécessité de stabiliser la fiscalité a provoqué un léger accroissement de l'endettement dont les répercussions ont pu être absorbées sans conséquences dommageables.

EXERCICES 1	PROGRAMMES 2	COUT DES TRAVAUX 3	STRUCTURE DU FINANCEMENT		
			EMPRUNTS 4	Subventions 5	Ressources propres 6
1984 - 1985	Travaux Terrain de sport	1 100 000	350 000	466 621	283 379
1985 - 1986	Travaux salle des fêtes	1 730 000	-	917 000	813 000
1987 - 1988	Travaux de réfection à l'Eglise	300 000	-	221 015*	78 985
1987 - 1988	Travaux trottoirs CD503	505 000	300 000	73 280	131 720
1987 - 1988	Alimentation eau potable assainissement	1 995 000	900 000	694 000	401 000
1987 - 1988	Travaux à la station de Taillis-Vert	1 500 000	820 000	600 000	80 000
	TOTAUX ...	7 130 000	2 370 000	2 971 916	1 788 084

* l'effort de la paroisse a été de 147 900 F.

.../...

Comme on peut le constater, la structure du financement, soit 33,2 % par emprunts, 41,7 % au moyen de subventions et 25,1 % représentés par des ressources propres, est très favorable à la Commune de Saint-Julien, étant précisé que la moyenne départementale s'établit respectivement à 42,4 %, 35,6 % et 22 %, montrant à l'évidence que nous bénéficions d'une bonne situation en matière d'octroi de subventions.

Ce bref aperçu de la situation financière de la Commune doit permettre à chacun de nous, tant élu qu'administré, de réfléchir sur les projets susceptibles d'assurer le maintien et le développement des activités dans le souci de respecter les équilibres budgétaires et financiers. C'est dans ce cadre relativement étroit que se joue l'avenir de St-Julien. L'équipe municipale en place continuera à y veiller.

Henry BUISSON

◆◆◆

NAISSANCES

ROYER Jessica	20/03/1987	ANNONAY
MATHEVET Ingrid Josette	01/05/1987	ANNONAY
ORIOU Sylvain Guy Thierry	12/05/1987	ANNONAY
MAGNARD Laetitia	14/05/1987	SAINT-ETIENNE
SEUX Xavier Michel Guy	05/07/1987	ST-PRIEST-EN-JAREZ
SOUVIGNET Stéphanie Marie Claire	24/09/1987	ANNONAY
CHAVAS Fabien	09/10/1987	SAINT-ETIENNE
CELLARD Sabrina Michèle Valérie	16/10/1987	ANNONAY
GOUTHEZ Ronny	28/12/1987	ST-PRIEST-EN- JAREZ

MARIAGES

LALUVEIN Didier Jacques et LACAN Danièle Denise	28 MARS 1987
NERY Thierry Mario et BIANZANI bernadette M.Christine	20 JUIN 1987
BONNARD Pierre Louis et CELLARD isabelle M.Noelle	04 JUILLET 1987
RAMBOZ Laurent et DOREL Nicole Marie Chantal Aline	22 AOUT 1987
DUCHIER Alain Michel et BONNARD Myriam Michelle	12 SEPTEMBRE 1987
MAGNARD Lilian Robert Ange et GOURDON Myriam	19 SEPTEMBRE 1987

DECES

SEUX Marie Antoinette Julienne Veuve BLACHON	05/01/1987
ROUSSET Olga Noémie Emma Epouse ROUX	15/01/1987
GENNARO Rosalia Veuve DI FILIPPO	31/01/1987
REAT Aimé Jean Marius	12/02/1987
VALLOT Marie-Joséphine Veuve BLACHON	24/02/1987
HAON Marie-Alphonsine	26/02/1987
GUILLOMOND Joanna Joséphine Marie	28/02/1987 à SERRIERES
ESCOFFIER Marius Paul Eugène (07/03/1987 à LYON 5e
FAURE Jean	22/03/1987
BROSSARD Marie Claudine Epouse DANNEROLLE	21/03/1987 à ANNONAY
MOUNIER Ambroise Emile	05/04/1987
PICHON Julien Régis	11/04/1987
MONCHAL Marie Pauline Séraphie Veuve CIZERON	13/06/1987 à SERRIERES
RICHARD Marie-Louise Virginie épouse DELORME	21/06/1987 à ANNONAY
RAGONNEAU Claudia Marie Virginie veuve RIVORY	04/08/1987
ROYER Marius Antoine	31/07/1987
ORIOU François Jean Baptiste Daniel	10/08/1987
COMBE Francine Jeanne Marcelline épouse MORELLON	04/08/1987 à AVEIZE
GERY Jean pierre Félix	01/09/1987
DUPLOMB Georges Marcel Jean	19/09/1987 à ANNONAY
DELORME René Emile Joseph	18/08/1987
BUISSON Marcel André	27/10/1987
MORELLON Régis Louis	09/11/1987
FAUCONNET Marie Eugénie	28/11/1987
SANCHES Dinis	27/12/1987
PAYEN Marie Léon Ennemond	29/12/1987

NAISSANCES

RAMBOZ Damien	26/02/1988	SAINT ETIENNE
RICHARD Maxime Paul Régis	11/03/1988	SAINT VALLIER
LACHAL Mathilde Sylvie Thierry	01/04/1988	ANNONAY
REYNAUD Lucie Andrée Christiane	11/05/1988	ANNONAY
FANGET Elodie Caroline Erika	13/05/1988	SAINT PRIEST EN JAREZ
FREYCHET Lauriane Marie	15/05/1988	SAINT ETIENNE
REAT Mylène Josette Noëlle	01/06/1988	ANNONAY
CAMUS Agnès Christine	30/06/1988	SAINT CHAMOND
BARRALON Rémy (2e jumeau)	14/08/1988	SAINT PRIEST EN JAREZ
BARRALON Thomas (1er jumeau)	14/08/1988	SAINT PRIEST EN JAREZ
LAFON Jean Baptiste Clément	16/08/1988	SAINT PRIEST EN JAREZ
SEUX Annabelle Sandrine Andrée	16/09/1988	SAINT PRIEST EN JAREZ

MARIAGES

COLOMBIE Patrick Jean louis et BERTINI régine Christine	04 JUIN 1988
AUTIN Gilles Jean-pierre et DEGRAIX Martine Marie Franç.	25 JUIN 1988
NICOLAS Pierre Fernand Gabriel et POINARD Isabelle	30 JUILLET 1988
REGEFFE Gilles Jean et DELORME Béatrice Fernande	06 AOUT 1988
PIOLAT Pascal Gabriel et DOREL Sylvie Marie Josiane	27 AOUT 1988
LANQUETIN Thierry Louis Lucien et VIDEMANN Annick	10 SEPTEMBRE 1988
CELLARD Patrick Jean Marcel et MAGNARD Annick Henriett	26 DECEMBRE 1988

DECES

VALLOT Marie Joséphine Rosine Veuve COGNET	12 FEVRIER 1988 à ANNONAY
ROCHETTE Marie Rosalie Veuve GERY	27 FEVRIER 1988
VANEL Marie Anne Joséphine	29 FEVRIER 1988
ROURE Marie Eugénie Veuve SABOT	27 FEVRIER 1988 à ANNONAY
SAMUEL Louis Georges	06 MARS 1988 à LYON 3e
COGNET Marcelle Joséphine	21 MARS 1988
GIRAUDET Marie Claudia Veuve ORIOL	19 MARS 1988
GRECO Giuseppa Veuve PROVENZANO	12 AVRIL 1988
FLUTTAZ Joséphine Annette	16 MAI 1988
DUMAS Marie Lucia Xavérine	15 JUIN 1988
ORIOL Léon Louis Epoux de ORIOL Colette	14 AOUT 1988 à ANNONAY
PERRIER Jeanne Marie Veuve ARNAUD	03 NOVEMBRE 1988
SEUX André Veuf GARDE	04 DECEMBRE 1988 à ANNONAY
FRANCOIS Joseph Louis Julien Epoux OGER	10 OCTOBRE 1988
FAURITTE Rosalie Victorine Marie Veuve FOGERON	12 OCTOBRE 1988
ROCHE Denise Marie Louise Epouse RICHARD	21 DECEMBRE 1988
FERNANDEZ-TARRES Eugénio Epoux TRABALON	20 DECEMBRE 1988